



STAGE ETRANGER / STAGE ERASMUS / STAGE ULTRA-MARINE /

IFSI AGEN-NERAC / MARS 2019

STAGES A L'ETRANGER - ERASMUS

Dans le cadre de la formation infirmière, du LMD¹ et de la mobilité internationale des étudiants, apprentis, élèves formateurs, les périodes suivantes sont privilégiées :

- Semestre 5 : septembre à novembre (10 semaines) ERASMUS
- Semestre 6 : février à mars (5 semaines) ETRANGER / ULTRA-MARINE

Ces parcours de stage doivent répondre à plusieurs modalités :

- Projet collectif : au moins 2 étudiants
- Stage compatible avec le parcours de l'étudiant (typologie)
- Projet présenté au formateur référent du suivi pédagogique². Ce dernier donne un avis pédagogique au regard des apprentissages acquis (résultats théoriques, progression dans l'acquisition des compétences, objectifs poursuivis) ce qui enclenche le projet écrit
- Projet écrit et tapuscrit remis au cadre formateur référent du projet³ et présentant les éléments suivants :
 - Présentation des objectifs du stage
 - Présentation du pays :
 - situation politique et économique
 - culture
 - religion
 - langue
 - climat
 - politique de santé et prévalence des pathologies
 - Organisation du stage :
 - Documents requis
 - Vaccinations obligatoires
 - Hébergement
 - Transports utilisés
 - Budget prévisionnel précisant les recettes et les dépenses : la part du financement personnel doit apparaître
 - Modalités du stage :
 - Responsable de l'établissement d'accueil : coordonnées
 - Nom du maître de stage
 - Lieu d'accueil
 - Actions réalisées au retour de stage : présentation du stage aux étudiants de la promotion et de la promotion de 2^{ème} année ainsi qu'aux partenaires. Cette présentation est à programmer au plus tôt en avril.

¹ Licence Master Doctorat

² Fiche de validation

³ Formateurs Référents

Le projet est soumis au bureau des relations internationales pour validation et présenté en Section Pédagogique.

Tout étudiant ayant un parcours de formation présentant des dettes ne sera pas autorisé à se rendre à l'étranger/Ultra-Marine et/ou en Erasmus au regard des calendriers de validations des partiels.

L'ensemble des frais inhérents à ce stage sont à la charge de /des étudiants. La mobilité internationale peut être valorisée par la Région Nouvelle Aquitaine¹. La mobilité européenne permet de bénéficier d'une aide financière.

Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'une bourse ERASMUS spécifique complémentaire.

Liste des étudiants ayant exprimés le souhait de réaliser un stage hors offre

Référent du projet : Mme AUBLET

LIEU INTERNATIONAL LIEU ULTRA MARINE	Formateur Référent du suivi pédagogique	Avis pédagogique F ou NF	Lieu

Référent du projet : Mme AUBLET

ERASMUS	Formateur Référent du suivi pédagogique	Avis pédagogique F ou NF	Lieu

¹ Règlement d'Intervention du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine confère Règlement Intérieur de l'IFSI